



## Conseil d'administration du 9 mars 2017

Délibération n° 2017/02

**Objet : Désignation des membres du bureau**

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 7,

Vu le règlement intérieur institutionnel du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et notamment son article 7,

Vu le Conseil d'administration légalement convoqué et la constatation du quorum,

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (11 voix pour - 1 abstention) :

- Désigne, pour faire partie du Bureau de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée :

Monsieur Gérard HERAULT, Président de la Communauté de communes du Pays de Mortagne,

Monsieur Luc GUYAU, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de la Roche sur Yon.

Le Président du Conseil d'Administration

Reçu en préfecture le

Préfecture de la Vendée

14 MARS 2017

Courrier Arrivé

Valentin JOSSE